

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1944)  
**Heft:** 3

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cote 273, en décembre 1940, et une deuxième observation en été 1942. On voit que la zone de résurgence s'est relativement peu développée et l'on peut s'attendre à ce que même à lac plein elle n'intéresse pas la surface entière du filtre.

Pour des projets ultérieurs, il semble donc possible, dans certains cas, et en étudiant de très près l'écartement des drains, de remplacer un filtre horizontal continu par un réseau de drains filtrants horizontaux également, mais discontinus. Ceci permettrait probablement une économie.

On peut concevoir différents dispositifs de filtre destinés à empêcher l'érosion (fig. 14). Tous sont basés sur le principe suivant : concentrer les venues d'eau en certains points que l'on peut organiser convenablement.

Ce résultat peut être obtenu de différentes façons :

1) par un filtre horizontal et continu, tel celui de Bou-Hanifia, qui ne provoque pas d'augmentation de charge, puisque l'eau s'écoule au niveau des fondations ;

2) par un réseau de drains verticaux dont l'écartement est choisi de façon convenable, et munis également de parois filtrantes.

Tel est le cas du Ghrib. Ce système a l'avantage de permettre de très petites surfaces filtrantes. Par contre, il a l'inconvénient d'augmenter dans une certaine mesure la charge, puisqu'il y a rabattement de nappes, et par conséquent d'augmenter légèrement les pertes d'eau.

3) On pourrait imaginer également un filtre continu vertical appliqué directement derrière un mur de pied, mais pratiquement ce système ne paraît pas facilement réalisable.

(A suivre.)

## Concours pour une "Cité paroissiale" à Fribourg.

### Extrait du rapport du jury.

Le jury de ce concours était composé de Mgr M. Besson ; de M. Jungo, directeur des constructions fédérales, président ; de MM. H. Baur, architecte, à Bâle ; E. Lateltin, architecte cantonal, à Fribourg et de M. l'abbé D. Fragnière. M. F. Cardinaux, architecte de la ville, fut appelé à collaborer aux travaux du jury à titre consultatif.

Quinze projets furent présentés dans le délai prescrit.

Dans un premier tour d'élimination, le jury écarte cinq projets pour insuffisance d'étude, soit pour l'emplacement, soit pour l'église elle-même, les locaux paroissiaux ou les autres corps de bâtiments.

Au second tour, le jury écarte deux autres projets qui, tout en faisant preuve d'une étude plus serrée et malgré certaines qualités, ne peuvent entrer en ligne de compte pour le classement final.

Avant de procéder au classement définitif, le jury a passé encore une fois en revue tous les projets éliminés, y compris ceux qu'il avait écartés dès le début. Il ne modifie pas son avis et procède à la critique détaillée des huit projets restant en présence.

Le jury procède ensuite au classement de ces projets et fixe le montant des prix comme suit : 1<sup>er</sup> prix, 3000 fr., projet « Rex gloriae » ; 2<sup>e</sup> prix, 2000 fr., projet « Rex » ; 3<sup>e</sup> prix, 1600 fr., projet « Amen » ; 4<sup>e</sup> prix, 1400 fr., projet « Cur rogas ».

L'ouverture des enveloppes révèle les noms des lauréats suivants :

1<sup>er</sup> prix : MM. Dumas et Honegger, architectes, à Fribourg.

2<sup>e</sup> prix : MM. L. et M. Wæber, architectes, à Bulle.

3<sup>e</sup> prix : M. A. Cuony, architecte, à Fribourg.

4<sup>e</sup> prix : M. A. Genoud, architecte, à Fribourg.

Conformément au programme, le jury fixe en outre des indemnités d'un montant variant de 400 à 500 fr., accordées aux onze autres concurrents.

Le jury recommande à l'Association du Christ-Roi, à Péroles-Fribourg, l'auteur du projet classé en premier rang pour l'élaboration des plans d'exécution.

### Remarques relatives au projet classé en 1<sup>er</sup> rang.

Nous empruntons au périodique *Werk* (n° 12, 1943)<sup>1</sup> les lignes suivantes, dues à la plume de M. H. Baur, architecte (traduction : J. P. S.).

*Le projet de MM. Dumas et Honegger apporte une double réponse au problème de la construction des églises.*

*Tout d'abord, une église peut-elle être moderne ? On l'a nié à deux points de vue. Le Corbusier a émis cette opinion que la construction des églises est trop déterminée par les styles historiques pour qu'on puisse chercher à dire là quelque chose de neuf. Et d'autre part, certains milieux ecclésiastiques redoutent encore d'accueillir des formes nouvelles.*

*La question de savoir s'il y a là un contenu nouveau relève de la conscience. Mais tant que de véritables architectes verront ici une possibilité d'innover, toute négation a priori aura quelque chose de doctrinaire. Le temps n'est plus du psittacisme qui consistait à répéter par cœur les formes traditionnelles. On peut même affirmer que le « modernisme », c'est-à-dire la volonté de bâtir en fonction de notre temps, n'est plus contesté.*

*Cependant, on est bien obligé de constater que ce qui l'emporte le plus généralement aujourd'hui, c'est une espèce de demi-mesure. Et nous ne saurions nous cacher que dans la construction des églises — domaine si éminemment supranational — l'esprit régionaliste, le folklore ont réussi à s'insinuer, au risque d'amenuiser toute vraie grandeur au simple niveau du pittoresque.*

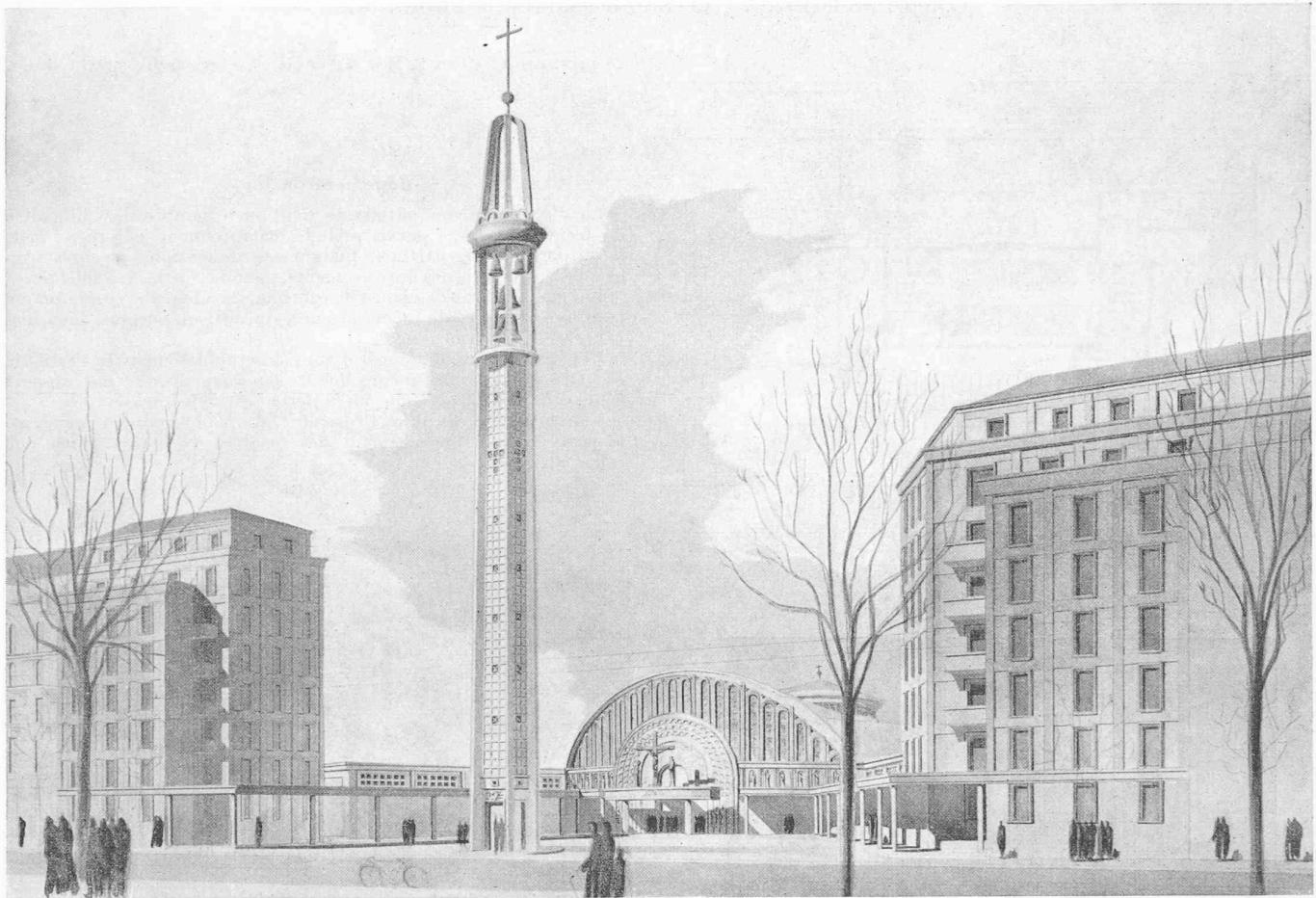
*Le projet Dumas-Honegger a, au contraire, quelque chose de libérateur. On y retrouve la même fraîcheur qui caractérisa Saint-Antoine de Bâle et Saint-Charles de Lucerne.*

*D'abord, quant à la matière : le béton, sans doute, est ici plus librement employé, et cependant toujours mis au service de la tâche architecturale à remplir, l'une de celles qui, depuis que la foi existe, ont soumis la technique aux plus hautes exigences. Quant à la forme, elle dépend également, ici, de la fonction primordiale de l'édifice : rassembler les fidèles autour d'un même centre, l'autel. Et cela en tenant compte, et même en développant les résultats acquis depuis les dix ou vingt dernières années.*

*Concrètement, la solution proposée est particulièrement intéressante au point de vue de l'utilisation de l'emplacement donné. Comme pour Saint-Antoine de Bâle, le terrain de la rue Péroles s'insère dans une rangée de hautes maisons de rapport. Mais, ici, les architectes ont évité d'entrer en concurrence avec la hauteur des constructions d'alentour. Le contraste, ils l'ont cherché par la création d'un vaste parvis. L'église elle-même est basse, et à la sévérité des cubes utilitaires avoisinants s'opposent les formes douces et arrondies de l'édifice religieux. La distance, ainsi, est créée, ce moyen le plus simple tout ensemble et le plus naturel de faire ressortir l'architecture sacrée, de l'empêcher de se confondre avec tout ce qui est seulement vie quotidienne et profane.*

<sup>1</sup> qui a bien voulu mettre à notre disposition les clichés des dessins du projet de MM. Dumas et Honegger.

CONCOURS POUR UNE CITÉ PAROISSIALE A FRIBOURG  
1<sup>er</sup> prix, projet « Rex gloriae », MM. Dumas et Honegger, architectes, à Fribourg.



Vue générale.

**Jugement du jury.**

La disposition des bâtiments paroissiaux est très bien adaptée au quartier de Pérrolles. L'église, par son élévation restreinte, forme un heureux contraste avec les bâtiments locatifs de l'avenue de Pérrolles, qui obtiennent tous deux une bonne terminaison. L'emplacement et la hauteur de la tour contribuent à donner à l'ensemble le caractère désiré pour la cité paroissiale et à le rendre suffisamment apparent.

La proposition de faire des bâtiments locatifs prévus en bordure de la rue Saint-Paul, est jugée superflue par le jury ; il préférerait des arbres.

La forme du plan de l'église est originale ; elle rend le maître-autel visible de partout. Les derniers bancs toutefois sont trop longs ; il faudra les interrompre par de nouveaux couloirs.

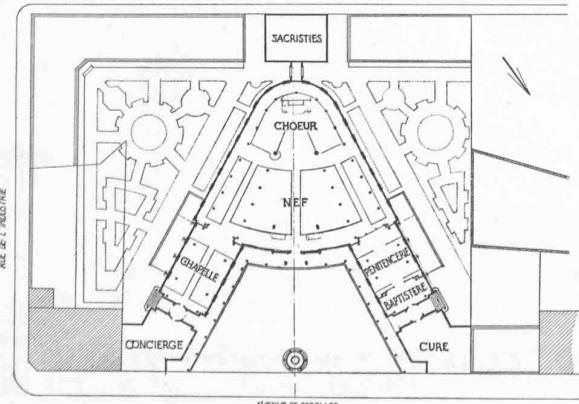
La situation de la chapelle est bonne ; elle est facilement isolable et la visibilité sur le maître-autel est assurée. La sacristie est cependant très éloignée de cette chapelle.

La disposition des salles du sous-sol permet un ensemble con-

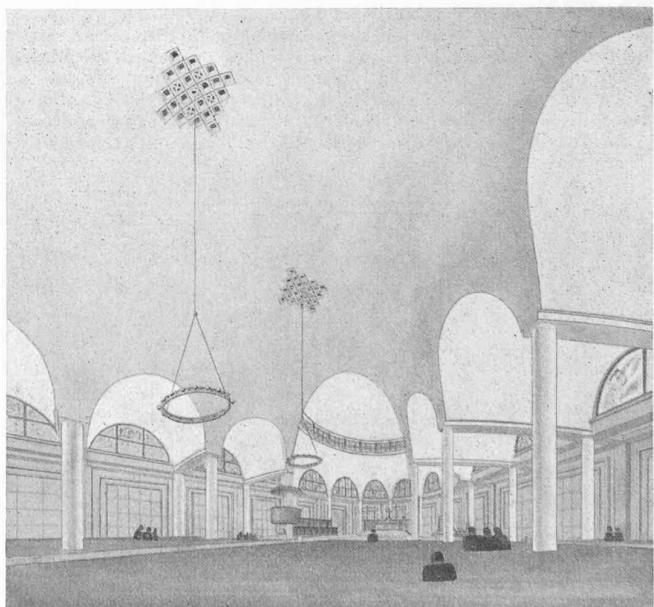
forme au désir exprimé ; mais l'aération et l'éclairage des locaux latéraux sont insuffisants.

L'architecture, malgré son aspect et ses formes modernes, n'a rien d'exagéré et se maintient dans une ordonnance presque classique. Les proportions sont bonnes et les détails ont une réelle valeur artistique.

La pénitencerie proposée n'était pas demandée au programme, mais vu le cubage assez bas de l'ensemble, le jury ne croit pas devoir critiquer cette particularité de ce projet.



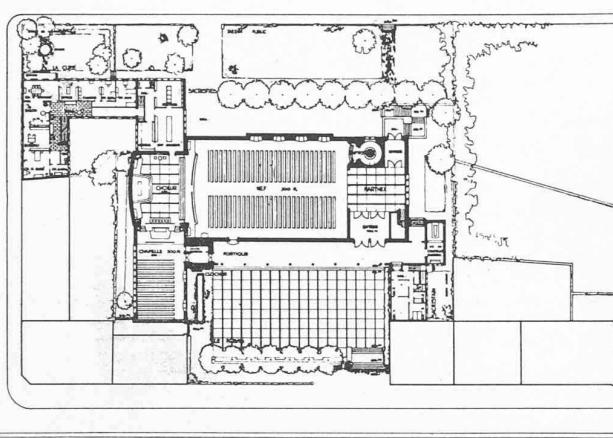
Plan. — Echelle 1:1500.



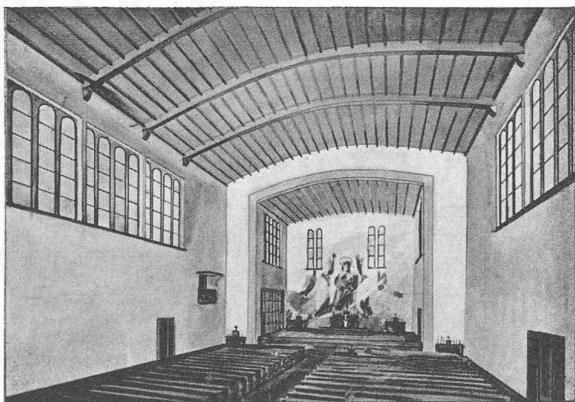
Vue intérieure.

## CONCOURS POUR UNE CITÉ PAROISSIALE, A FRIBOURG

2<sup>e</sup> prix, projet « Rex », MM. L. et M. Wæber, architectes à Bulle.



Plan. — Echelle 1 : 1500.



Vue intérieure.

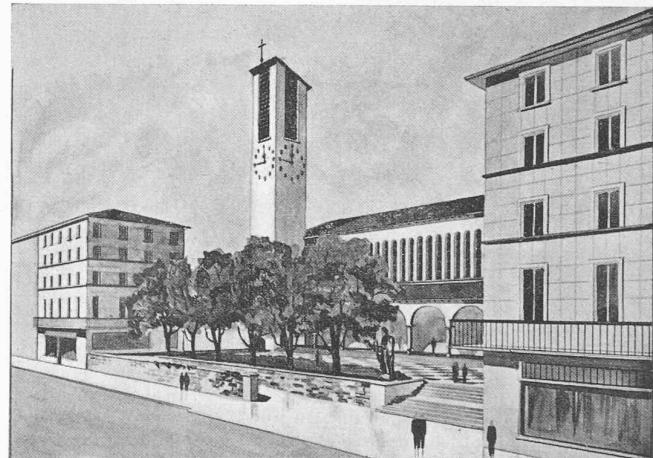
**Jugement du jury.**

La disposition des bâtiments tient bien compte des difficultés du terrain. Le large parvis prélude heureusement à l'église ; mais la disposition du narthex, malgré ses dimensions presque trop grandes, présente des inconvénients pour la sortie des fidèles.

Le plan du rez-de-chaussée est bon, la chapelle communique bien avec l'église, de même la cure, qui est, au surplus, bien disposée et bien ensoleillée.

Les dispositions du sous-sol sont acceptables, mais le vestibule d'entrée présente des inconvénients par sa proximité par rapport à la scène. La disposition des toilettes est défectueuse.

L'architecture est, dans l'ensemble, simple et bonne. Cependant, le jury critique l'agencement des fenêtres de la nef, ainsi que celles du chœur.



Vue générale.

3<sup>e</sup> prix, projet « Amen », M. A. Cuony, architecte, à Fribourg.

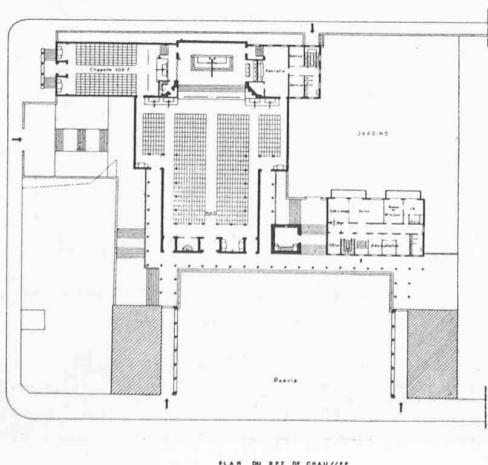
**Jugement du jury.**

— L'aménagement du parvis est heureux. Par contre, quoique la tour, de dimensions imposantes, en marque l'axe, le jury ne comprend pas le désaxement excessif de l'église. Par la disposition générale des bâtiments, l'auteur a évité, dans une large mesure, les parties de terrain défavorables à l'implantation de gros corps de bâtiments.

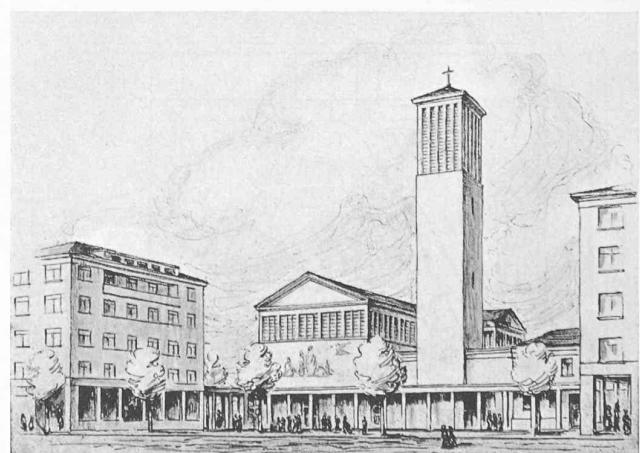
Le plan de distribution intérieure est clair pour l'église, sa chapelle, son chœur, ses entrées et ses sacristies.

Au sous-sol, l'éclairage direct des salles présente des avantages. La répartition de ces locaux ne permet pas leur réunion dans des conditions favorables. Les dégagements ne sont pas assez spacieux.

La distribution intérieure de la cure est bonne. L'architecture des façades présente une certaine originalité.

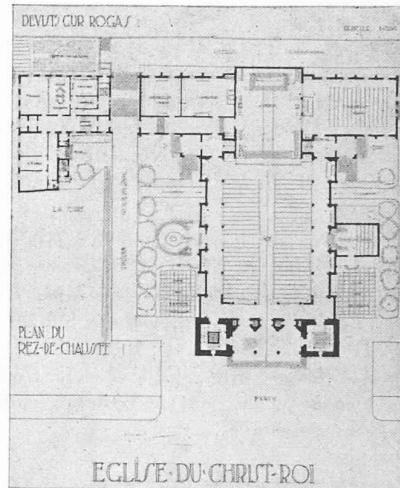
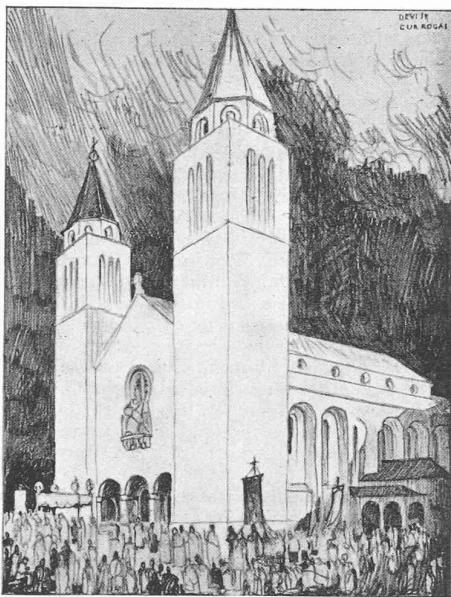


Plan. — Echelle 1 : 1500.



Vue générale.

CONCOURS POUR UNE CITÉ PAROISSIALE, A FRIBOURG  
4<sup>e</sup> prix, projet « Cur rogas », M. A. Genoud, architecte, à Fribourg.



Plan — Echelle 1 : 1500.

**Jugement du jury.** — L'implantation de l'ensemble est trop rapprochée de la chaussée sur l'avenue de Pérrolles. Une partie de l'édifice se trouve être située sur le terrain le moins favorable. Les proportions de la nef sont bonnes ; le chœur est trop profond. La chapelle de semaine est bien adaptée. Il y a de la place perdue dans les dégagements voisinant la sacristie. Au sous-sol, la salle des conférences est trop allongée. L'architecture est traditionnelle, les proportions sont bonnes. Le cube est élevé.

## BIBLIOGRAPHIE

**La normalisation des conducteurs en aluminium pour les installations et appareils à courants forts.** Bulletin technique n° 6 du Bureau des Normes de l'Association suisse des constructeurs de machines, Wellestrasse 4, Zurich.

Dans le « Bulletin technique n° 6 du Bureau des Normes VSM », M. H. de Zurich aborde le calcul de la charge admissible des conducteurs en aluminium. Sur la base d'essais commencés il y a environ dix ans, et dont le but était de déceler les influences des dimensions géométriques des conducteurs et des éléments ambients, l'auteur traite essentiellement le problème de l'effet pelliculaire. Cet effet produit l'augmentation de la résistance efficace et une répartition inhomogène du courant sur la section du conducteur. Par conséquent, la résistance d'un conducteur sous courant alternatif est différente de la résistance sous courant continu. M. de Zurich exprime cette différence par un facteur de proportionnalité  $K$ . Plusieurs physiciens ont traité mathématiquement ce problème et ont admis que ce facteur dépendait de la fréquence seule. Les essais ont démontré que  $K$  ne dépendait pas de cette seule grandeur, mais aussi de la perméabilité magnétique et de la résistivité. Ce résultat est important et général. Il s'applique à des matières autres que l'aluminium. En outre, ceci acquis, les essais peuvent se borner à l'examen de quelques dimensions de conducteurs ; ceux-ci devenant des essais sur modèles.

Le rapport mentionné donne les résultats des essais faits avec des conducteurs de différentes matières, formes de section, distances entre barres et différents états de surface, ainsi qu'avec diverses fréquences. La documentation ainsi fournie fut prise pour base des normes VSM, en ce qui concerne la charge admissible électrique des conducteurs en aluminium. Le problème du contact entre deux conducteurs en aluminium a été examiné en même temps et les constatations faites ont également servi à l'élaboration de ces normes.

**Le Bois.** Par H. Kägi, ingénieur. Collection : « Les constructions en temps de guerre ». Contribution à l'étude de la création d'occasions de travail, éditée par le délégué fédéral. — F. Rouge et Cie, Lausanne 1943. — Prix : 4 fr. 20.

Ce que sont nos bois de construction indigènes ; comment ils se comportent en présence des agents atmosphériques, plus spécialement à l'humidité ; les contraintes admissibles et les éléments du calcul des constructions en bois ; le séchage des bois, la normalisation des profils ; autant de sujets abordés par l'auteur qui consacre ensuite plus de la moitié de cette brochure de trente-cinq pages à l'examen des *applications* du bois dans la construction. Il traite tout d'abord du bâtiment (plafonds, combles, parois, fenêtres), puis plus spécialement des logements agricoles pour en venir enfin à l'utilisation du bois dans les travaux de génie civil (coffrages, échafaudages, ponts, tuyaux, silos, etc.). Il termine par quelques données relatives à la protection des bois.

Exposé conçu pour donner en peu de pages les règles élémentaires et les plus importantes. Nombreux chiffres et exemples numériques ; dessins de détails. Ce n'est pas un traité de la construction en bois, mais ce sont, groupés en cette brochure, les éléments que devraient au moins connaître tous ceux qui, du fait des circonstances présentes, ont été amenés à appliquer une technique qui requiert un grand soin autant dans l'élaboration des projets que dans la réalisation des travaux.

## CARNET DES CONCOURS

### Concours d'idées pour une voie navigable reliant le Rhône au lac de Genève.

L'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin a ouvert, du 6 janvier au 30 juin 1943, un concours d'idées permettant de poursuivre l'étude de la voie navigable reliant le Rhône au lac de Genève entre le bief du Verbois et le lac.